

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES***



**Edition Chronologique n°35 du 14 août 2013**

PARTIE PERMANENTE  
Administration Centrale

Texte n°1

**ERRATUM**

à l'instruction n° 2595/DEF/SGA/MA du 26 mars 2013 processus ministériel de suivi des démarches de rationalisation optimisée du fonctionnement en régie ou d'externalisation.

*Du 9 août 2013*

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES.

**ERRATUM à l'instruction n° 2595/DEF/SGA/MA du 26 mars 2013 processus ministériel de suivi des démarches de rationalisation optimisée du fonctionnement en régie ou d'externalisation.**

*Du 9 août 2013*

NOR D E F D 1 3 5 0 8 4 9 Z

---

*Texte modifié :*

Instruction n° 2595/DEF/SGA/MA du 26 mars 2013 (BOC N° 34 du 9 août 2013, texte 1 ; BOEM 410.12).

*Référence de publication :* BOC N°35 du 14 août 2013, texte 1.

---

L'instruction n° 2595/DEF/SGA/MA du 26 mars 2013 est modifiée comme suit :

Dans l'objet du texte.

Au lieu de : « Instruction n° 2595/DEF/SGA/MA processus ministériel de suivi des démarches de rationalisation optimisée du fonctionnement en régie ou d'externalisation. » ;

Lire : « Instruction n° 2595/DEF/SGA/MA relative au processus ministériel de suivi des démarches de rationalisation optimisée du fonctionnement en régie ou d'externalisation. ».